



## COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 21 OCTOBRE 2014

### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19		
En exercice :	19	date de la convocation :	15/10/2014
Présents :	17	date d'affichage :	15/10/2014

Le quinze septembre deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

**PRESENTS** : FLACHE Jérôme ; CORON Claude ; BERNARD Georges ; MONNOT Jean-Guy ; BOUCHET Monique ; GAUDIAU Dominique ; VOILLOT Bruno ; PETITJEAN Frédéric ; COURTOIS Emmanuel ; PRUDHON Fabienne ; VINTER Emmanuelle ; MELQUIOT Hélène ; FOREST Manon ; HOHWELLER François ; CHEVALIER Jean-Yves ; FRANCOIS Claudine ; TAUPENOT Martine.

**Absent(e)s** : COURTAT Étienne (a donné procuration à J. FLACHE) ; FIRMIN Marie-Françoise (a donné procuration à C. CORON)

**Secrétaire de séance** : FOREST Manon

***Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 15 septembre 2014, M. le Maire donne lecture à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a signées depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.***

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

- D901 et D903 (les Aubues)
- AC471 ; AC472 ; AC323

M. le Maire explique qu'il adresse dorénavant aux acquéreurs de biens immobiliers sur le territoire communal, avec ses vœux de bienvenue, les fiches « construire et rénover en Bourgogne », rédigées par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il est également proposé de transmettre les coordonnées de la fondation du patrimoine dans le cas de biens immobiliers présentant un intérêt patrimonial et architectural certain.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **N° 2014-10-21-093 création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir**

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation...)

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Sur la proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions,

- DECIDE de créer un poste d'agent des services techniques, dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » et dans les conditions suivantes :

Durée du contrat : 36 mois



Durée hebdomadaire de travail : 30 heures

Rémunération : SMIC

- CHARGE M. le Maire de mettre en œuvre l'ensemble des démarches pour le recrutement, de solliciter les aides de l'État afférentes au dispositif « emplois d'avenir », ainsi que de signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier, étant entendu que le recrutement aura lieu dès que possible à compter du 15 novembre 2014.

#### **N° 2014-10-21-094 astreintes de viabilisation hivernale et de sécurité**

Vu :

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

L'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,

Le décret 2001-623 du 12/07/2001,

Le décret 2005-542 du 19/05/2005,

Le décret 2002-147 du 7/02/2002,

L'arrêté du 7/02/2002,

Le décret 2003-363 du 15/04/2003,

L'arrêté du 24/08/2006,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit le régime d'astreintes des agents titulaires du service technique à temps complet ou non complet, à compter du 01/11/2014

#### **ASTREINTES DE VIABILISATION HIVERNALE ET DE SECURITÉ**

16 semaines complètes par année civile (15/11 au 15/03) x 149,48€

INFORME que ces périodes d'astreinte sont à répartir entre les agents en charge de la viabilisation hivernale du réseau routier communal ainsi que des bâtiments et espaces publics.

#### **N° 2014-10-21-095 modification des statuts du SICECO**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 12 septembre 2014, le Comité du SICECO a décidé d'une modification des Statuts imposée par la mise en conformité à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Cette loi permet au Grand Dijon, communauté d'agglomération, de devenir communauté urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et d'avoir, parmi ses compétences obligatoires, celle de « concession de la distribution publique d'électricité ».

Les 7 communes suivantes : Bretenière, Corcelles Les Monts, Féney, Flavignerot, Ouges, Perrigny les Dijon et Talant, membres du Grand Dijon, avaient déjà transféré cette compétence au SICECO. Le texte de loi prévoit que le SICECO gardera la compétence mais que, dorénavant, ce seront des délégués du Grand Dijon qui siégeront directement au Comité du SICECO par le mécanisme de représentation-substitution. Le nombre de sièges réservés à la communauté urbaine sera proportionnel à la part relative de la population des 7 communes par rapport à la population totale du SICECO.

Ce dernier, qui comptera le Grand Dijon comme membre adhérent pour la représentation des 7 communes susmentionnées, deviendra un Syndicat mixte fermé.



Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-37,

Vu la délibération annexée du Comité du 12 septembre 2014,

Vu les statuts du SICECO,

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité du SICECO en date du 12 septembre 2014
- charge Monsieur le Maire de signer tout acte et document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

#### **N° 2014-10-21-096 destination des coupes de bois inscrites à l'état d'assiette pour 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la destination des coupes n° 4A; 5A; 6A; 7B; 18 et 19 de la forêt communale inscrites par l'ONF à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015.

1°) VENTE DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES par les soins de l'ONF des coupes n° 4A; 5A; 6A; 7B; 18 et 19 en 2016

2°) CESSION, par les soins de l'Office National des Forêts, du bois de chauffage des coupes n° 4A; 5A; 6A; 7B; 18 et 19 en 2014 à des particuliers (taillis, houppiers et petites futaies de diamètre 35 cm et moins dans la limite de 30 stères par acheteur).

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir-faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux cessionnaires par l'ONF à la remise du contrat de vente.

aux conditions ci -après :

- 1°) Inscription auprès de l'ONF
- 2°) Prix de vente de la cession : 5€ / stère
- 3°) Quantité limitée à 30 stères par cessionnaire

DELAIS A RESPECTER DANS LES CESSIONS :

Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2016

Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2016

Façonnage des houppiers : 15/04/2018

Vidange des houppiers : 15/10/2018

Faute par les cessionnaires d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot.



### **N° 2014-10-21-097 contrat de maintenance Microbib**

Considérant la nécessité de disposer d'un service de maintenance et d'assistance pour l'utilisation du logiciel de la bibliothèque municipale,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le contrat de maintenance établi et proposé par la SARL MICROBIB aux conditions suivantes :
  - effet au 01/12/2014 pour une durée de 12 mois
  - redevance fixée à 231€ HT pour la période considérée
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

### **N° 2014-10-21-098 recyclage de cellules à grain en acier**

Dans le cadre de la réhabilitation du site des anciens silos rue Max Monthelie, l'entreprise FRITZ a procédé au ferrailage des cellules à grain. La récupération porte sur 16.48 tonnes d'acier valorisées à hauteur de 80€ la tonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la valorisation des matériaux recyclés telle que définie ci-dessus
- CHARGE M. le Maire d'émettre le titre de recette correspondant, d'un montant de 1 318.40€, au compte 7718.

## **FIN DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Questions diverses**

#### **✓ Réhabilitation de l'immeuble 13/15 rue de la République :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a mis un terme au contrat de maîtrise d'œuvre visant à aménager l'accueil de l'office de tourisme et quelques logements dans l'immeuble situé au 13/15 de la rue de la République. En effet, sur une estimation du maître d'ouvrage à hauteur de 480 000€, l'avant-projet fait aujourd'hui état d'un plan de financement fixant le montant des travaux à 898 033.03€.

#### **✓ Installation d'une moyenne surface :**

Les groupe SCHIEVER (Atac, Maximarché...) et les Mousquetaires (Intermarché) seraient intéressés chacun en ce qui le concerne pour installer à Nolay une surface de vente d'environ 1 500m<sup>2</sup>.

- Jean-Luc SITBON, pour SCHIEVER, souhaite transférer le magasin ATAC dans l'ancien garage RENAULT (après travaux d'extension) et agrandir son parking sur le site actuel du magasin, destiné à être démoli.
- Les Mousquetaires sont intéressés par la ZACOM côté route de Beaune.



✓ **Clos CARNOT :**

Les Consorts CARNOT souhaitent conserver un accès privatif au parc du Clos par la rue Sadi CARNOT (grille face à la rue des Pierres). Un rendez-vous avec Mmes CARNOT et FERNIQUE, le géomètre et le Notaire sera organisé prochainement pour fixer les conditions de la vente à intervenir au profit de la commune.

✓ **Cérémonie du 1<sup>er</sup> novembre à Cirey :**

La cérémonie aura lieu à CIREY à 12h00.

✓ **Cérémonie du 11 novembre :**

La cérémonie du 11 novembre aura lieu comme à l'accoutumé : au cimetière puis au Monument place de l'Hôtel de Ville. Un vin de d'honneur sera servi à la mairie.

✓ **Réunions de quartier :**

La première réunion de quartier s'est tenue à Cirey vendredi 17/10 à partir de 20 heures. Plus de 50 participants ont participé à un débat convivial sur des sujets intéressant le quartier, mais aussi l'ensemble du territoire nolaytois.

La prochaine réunion de quartier (Nolay Ouest) se tiendra le vendredi 12 décembre à partir de 20 heures dans la petite salle du COSEC.

✓ **Repas des Aînés :**

Le repas des Aînés se tiendra le 07/12 dans la petite salle du COSEC.

✓ **Curage de la Cozanne :**

Le Syndicat des Affluents de la rive gauche de la Dheune a fait procéder au curage du lit de la Cozanne au droit du lavoir et sous le pont. Une centaine de m<sup>3</sup> de limon a été extraite. Le site représente une plage d'atterrissement à curer environ tous les 20 ans.

✓ **Rencontre avec M. MARTIN, Président de la mutualité de Bourgogne :**

M. Martin souhaitait rencontrer M. le Maire non seulement pour faire connaissance, mais également pour évoquer les dossiers en cours.

- FAO : les travaux de réhabilitation du FAO, sous maîtrise d'ouvrage communale sont maintenant terminés. Les 23 lots sont réceptionnés et les paiements soldés (garanties restituées). Il s'agit maintenant d'apurer le compte de TVA pour calculer dans le loyer l'amortissement des emprunts qui ont financé les travaux. A première vue, un emprunt supplémentaire d'environ 90 000€ serait à envisager.
- Foyer Marie-Louise : le bail avec option d'achat du foyer Marie-Louise arrivera à son terme le 15/02/2014. La Mutualité reprendra sans doute l'immeuble à son actif.
- Vill'âge Bleu<sup>®</sup> (marque déposée de la Mutualité) : M. le Maire a fait part d'une volonté persistante de l'équipe municipale de poursuivre le dossier Vill'âge Bleu. M. MARTIN, de son côté, a confirmé l'intérêt que la Mutualité portait au projet. Il a d'ailleurs proposé à M. le Maire de visiter certaines réalisations à Dijon et lui présentera à cette occasion M. Bérion, Président d'Orvitis, qui a beaucoup travaillé dernièrement avec la Mutualité sur des projets de ce type. Les emplacements envisagés sont notamment le terrain à proximité du lavoir St Pierre ou des immeubles vacants dans le centre.
- Camping de la Mutualité : le camping géré par la Mutualité affiche un taux de remplissage correct, notamment parce qu'il est ouvert toute l'année. En effet, il est occupé hors saison par des camping-caristes, des stagiaires en entreprises...



✓ **Office de tourisme :**

Jean-Yves Chevalier propose à l'assemblée de réfléchir sur l'installation de l'office de tourisme dans l'ancienne pharmacie de la halle. Il concède au projet d'aménagement de l'immeuble rue de la République l'avantage de la proximité du stationnement, mais aussi de faire partie du patrimoine communal. Il expose toutefois que l'ancienne pharmacie de la halle est un local en bon état, chauffé, isolé et climatisé, avec une salle de réunion aménagée. Très peu de travaux pourraient suffire à l'exploitation du bâtiment, avec une surface plus importante que celle offerte par l'immeuble rue de la République, et un revenu locatif garanti par l'appartement loué à l'étage.

L'OTI pourrait louer le bâtiment directement pour éviter une acquisition foncière de la commune.

Martine Taupenot refuse ce montage qui contribuerait à augmenter le nombre des « vitrines vides » rue de la République, sans que la commune n'ait de projet à court terme pour l'utilisation du bâtiment du n°13/15.

Afin d'apprécier sur site l'état de l'immeuble de l'ancienne pharmacie, Jean-Yves Chevalier propose une visite avec M. Chaland, le propriétaire, mardi 28/10 à 14 heures.

✓ **Priorisation des projets communaux :**

Sur la requête de Martine Taupenot, qui voudrait établir un calendrier des projets communaux, M. le Maire expose qu'un programme pluriannuel de travaux pourra être amorcé avec la préparation du budget 2015. Les élus disposeront de plus de temps qu'en 2014, où l'équipe en place a disposé d'environ 1 mois pour préparer le budget.

✓ **Recherche d'un médecin :**

M. le Maire dresse un état de la situation actuelle et rappelle que le Dr TAUPENOT exercera seul à Nolay à compter du 15 décembre 2014. Il restera établi dans le cabinet qu'il occupe actuellement, le second cabinet sera mis à disposition de la médecine du travail. Un médecin, qui envisageait de s'installer sur Nolay, a rencontré M. le Maire à 3 reprises, mais n'a pas donné suite à ce jour. Pour conférer un atout supplémentaire au territoire communal, il est envisagé de proposer 1 voire 2 cabinets médicaux provisoires, clefs en main. Ce projet est à l'étude dans le bâtiment de l'ancien musée. Des devis d'aménagement en ce sens ont été demandés à des entreprises locales.

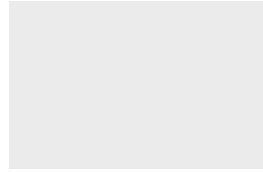
✓ **Travaux de renforcement de la voûte de la Cozanne :**

Le gérant de l'entreprise TPC, titulaire du marché de renforcement de la voûte de la Cozanne au droit de la place du Dr Joseph CATTIN, a annoncé à M. le Maire que sa société n'était plus en mesure de réaliser les travaux. Ce chantier est différé et sera coordonné aux travaux de voirie prévus sur la RD973 aux abords de la place. En effet, la reprise de la bande de roulement de la RD973 nécessitera la mise en place d'une déviation des poids lourds avec alternat pour les véhicules légers. Ce dispositif, coûteux et contraignant, sera mutualisé pour la réalisation des 2 chantiers : restructuration de la voirie et renforcement de la voûte de la Cozanne.

*la séance est levée à 22h50.*



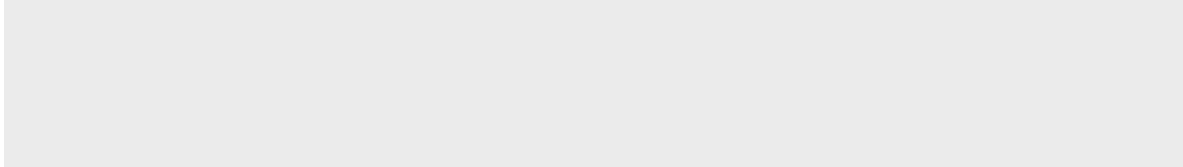
Le Maire,  
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

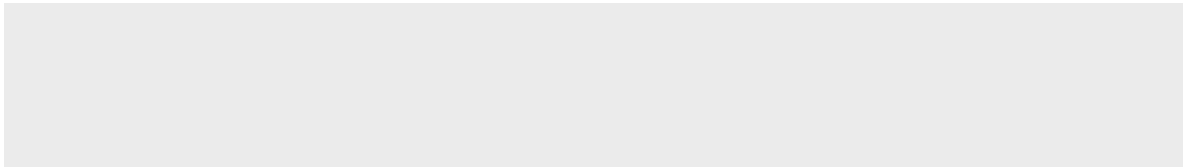
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

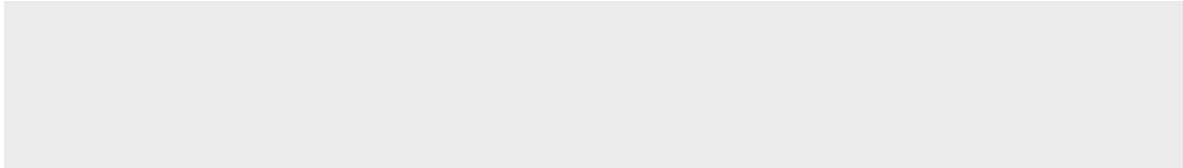
COURTAT Étienne



GAUDIAU Dominique

VOILLOT Bruno

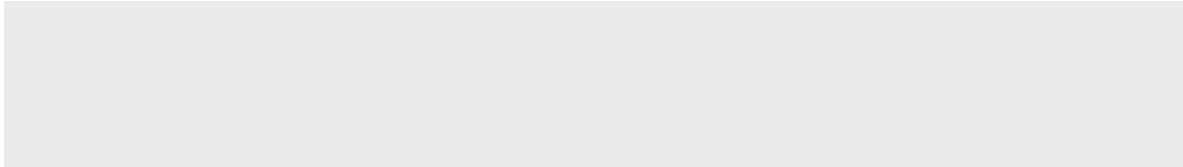
PETITJEAN Frédéric



COURTOIS Emmanuel

PRUDHON Fabienne

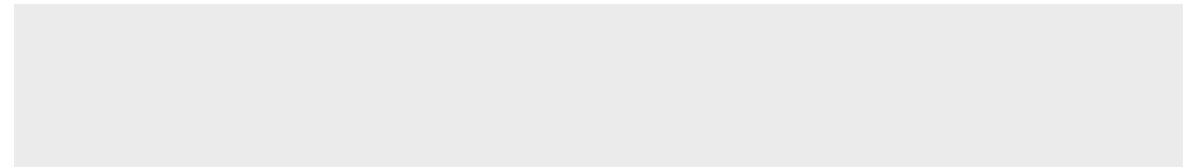
VINTER Emmanuelle



MELQUIOT Hélène

FOREST Manon

HOHWEILLER François



CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine

TAUPENOT Martine

